

28 Juillet 163

Monseigneur

Gau'tant qu'avoit prait, a mettre une bonne garnison dans la ville de Gennep, des troupes de l'Electeur de Brandenbourg; j'ay fait celle garnison a la forteze d'alleger les intervalles de cette place, et a pris requis de son ordre. Cependant envoies de donner faire a mes environs, comme si j'avois refusé l'entree de l'ennemi au troupe; Car de ja connus que apres par bonnes avvertences: l'on me menaçait de me noierie vers la forteze du de quart du bois et de la craste; comme si je n'avois pas fait faire, pour tous les perches, qui se commettent dans le tout le quarréjou, et alieuns, et par benges, me veut ou frustres des honoraires, que j'ay jusqu'à ce qu'au toujour au commandement de arce place; bien qu'il ne me valent pas, le pain. Je. Dans mon menage; cependant prendrois a desqu'ent a ceur pour estre publiquement mesqué; mais espere que que par arce alliance, la barde cleves de gouvernera avec plus de merveille; et que tout ce que voudra a vos oreilles sera favorisé, bades gracieusement: mes remerciements: Da:

*par l'ordre de son idole est que le quarréjou ne brûle dans Gennep en plusieurs mille incendies. grand peur. et surprise.*

et pourvoi que je puise etre envoié; ce trouvera  
qu'au sein mesme est fait, pour mon particulier;  
pendant l'honneur que maus toujours permis a  
votre fraude; vous attirez este lebre communiue  
soi; et n'oumettait de arbes, et autres; dont vous  
avez de meurez en cores pour cette fois; qui sera  
tiblement fait

Monseigneur

Yenne devantement  
humble et oblige serv  
itezur

M. M. J. Schelde

arg: de Decembre:  
1646: Genf:

Even  
i  
s u  
mone  
on  
verg

A monsieur  
monsieur de Haüens s. de la  
le dem; Secrétaire d'Etat, &c.  
Conseiller de la Chambre.

a  
la Haüe,